Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_8-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_8_020_3.6.1 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de Couesnon Marches de Bretagne en 2025

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des affaires foncières, rappelle que conformément à l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude Boulmer, Vice-Président en charge des affaires foncières, présente le bilan des acquisitions et cessions de la communauté de communes pour l'année 2025 qui sera annexé au compte financier unique de la même année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'obligation d'annexer au compte financier unique de la communauté de communes le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_8-DE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances et des affaires foncières, propose :

- **D'approuver le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2025 tel que présenté ci-dessous :**

Type acte	Parcelle Section /	Contenance	Bien	Délibération	Projet	Adresse	Acquéreur	Prix de cession HT
Cession	YC 107	2 462 m²	Terrains à bâtir en Zone d'Activité	28 mars 2023 N°2023-259-020-3.2	Vente de terrains à batîr dans le but de la réalisaton d'un bâtiment	ZA La Gare - 35 133 SAINT GERMAIN EN COGLES	SCI BCV2C - SAINT SAUVEUR DES LANDES	29 544,00 €
Cession	YC 152	2 037 m²	Terrains à bâtir en Zone d'Activité	27 février 2024 N°2024-32-020-3.2	Vente de terrains à batîr dans le but de la réalisaton d'un bâtiment	ZA La Gare - 35 133 SAINT GERMAIN EN COGLES	SCI ARCA - RENNES	24 444,00 €
Cession	267 ZE 258	4 535 m²	Terrain à bâtir en Zone d'Activité	27 février 2024 N°2024-33-020-3.2	Vente de terrains à batîr dans le but de la réalisaton d'un bâtiment	ZA Saint Eustache II - 35 460 MAEN ROCH	SAS SOL INVEST - MAEN ROCH	158 725,00 €
Cession	267 ZE 257	3 992 m²	Terrain à bâtir en Zone d'Activité	2 juillet 2024 N°2024-158-020-3.2	Vente de terrains à batîr dans le but de la réalisaton d'un bâtiment	ZA Saint Eustache II - 35 460 MAEN ROCH	SCI LABBE FAB&CO - MAEN ROCH	119 760,00 €
Cession	AD 25	2 606 m²	Terrain à bâtir en Zone d'Activité	28 janvier 2025 N°2025-16-020-3.2	Vente de terrains à batîr dans le but de la réalisaton d'un bâtiment	ZA La Croix Rouge - 35 460 MAEN ROCH	SCI EBBT - MEZIERES SUR COUESNON	62 544,00 €

Vu l'exposé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des affaires foncières telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT